MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DE LA NAVIGATION

2e ARRONDISSEMENT

Rivière de la Moselle

PARTIE COMPRISE DANS LE DÉPARTEMENT DU MEURTHE-ET-MOSELLE

(ZONE SOUMISE À L'APPLICATION DU DÉCRET-LOI DU 30 OCT. 1935)

ÉCHELLE 1/50 000

Dressé par M. VIGNOT
Ingénieur des Ponts et Chaussées

Vérifié par M. VALOT
Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées

Nancy, le

Nancy, le

DÉPARTEMENT DU MEURTHE-ET-MOSELLE

Rivière de Moselle

Application du Décret-Loi du 30 Octobre 1935

Plans des zones submersibles

approuvés par Décret en Conseil d'État, pris le 12 Septembre 1936

Plans au 1/10.000

COMMUNES de BAYON & RICHARDMENIL

BENNEY

CHEVECHAMPS

FLAVIGNY

HAUSSONVILLE

LOREY

NEUVILLER-sur-MOSELLE

SAINT-MARD

SAINT-REMIMONT

TONNOY

VELLE-sur-MOSELLE

Neuviller sur Moselle

Roville dt. Bayon

Lorey

St Mard

Bayon

St Remimont

Chevechamps

Benney

Haussonville

Velle sur Moselle

Tonnoy

Flavigny

Méréville

Richardménil

Burthecourt aux Chenes

Azelot